

SAINT LUBIN EN VERGONNOIS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2016

021-DECISIONS MUNICIPALES

Renonciation au droit de préemption

022- OPERATION 1000 ARBRES POUR LE CLIMAT

Le Conseil Municipal décide d'inscrire la commune à l'opération d'Agglopolys « 1000 arbres pour le climat » et de présenter le dossier correspondant.

023- AVENANT N°1 AU PEDT

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avenant n° 1 du PEDT pour l'année scolaire 2016-2017 et décide de l'approuver.

Les modifications sont dues à des raisons d'ordre budgétaire et à une adaptation aux rythmes des enfants.

024- RECRUTEMENT DE PERSONNEL SAISONNIER

Le Conseil Municipal expose au Conseil Municipal que, pendant la période de juillet et d'août 2016, il est nécessaire d'embaucher du personnel saisonnier pour faire face aux congés annuels et au travail plus important (article 3-2°).

Le Conseil Municipal accepte de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ième} classe, à temps complet, en CDD pour la période du 27 juin au 02 septembre 2016.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2016.

025- RECRUTEMENT DU PERSONNEL PERISCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOALAIRE 2016-2017

Vu l'augmentation des effectifs pour l'année scolaire 2016-2017, il faut prévoir de créer, pour la période du 01/09/2016 au 07/07/2017, plusieurs postes en CDD :

- Un poste d'adjoint technique de 2^{ième} classe, à temps incomplet, de 11h à 15h, pour aider l'agent de restauration (article 3-1 : accroissement temporaire d'activité)
- Un poste d'adjoint d'animation 2^{ième} classe, à temps incomplet, de 12h à 13h30, pour assurer la surveillance des CM à la cantine et pendant la récréation (article 3-3-4°)
- Un poste d'adjoint d'animation de 2^{ième} classe, à temps incomplet, de 7h30 à 8h35 et de 16h30 à 18h45, pour assurer la garderie périscolaire (article 3-3-5°)
- Un poste d'adjoint technique de 2^{ième} classe, à temps incomplet, de 12h à 13h30, pour assurer la surveillance des maternelles à la cantine et pendant la récréation (article 3-3-4°).

026- DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

En application du décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, le Conseil Municipal prend connaissance du document unique d'évaluation des risques professionnels et autorise monsieur le Maire à le présenter au comité technique paritaire du Centre de gestion de la fonction publique territoriale

027- SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'acte de vente entre la commune et 3 Vals Aménagement va être signé prochainement pour la parcelle cadastrée AA N° 164.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu monsieur le Maire :

- Approuve la signature du bail emphytéotique de 99 ans, au loyer annuel de 1euro avec la société de HLM 3F-ICL à Blois pour la construction de 5 logements sociaux sur cette parcelle
- Donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer tout acte relatif à ce dossier et notamment le contrat de bail,
- Précise que les frais d'acte seront pris en charge par la société de HLM 3F-ICL à Blois.

028 et 029 – VIREMENTS DE CREDIT SUR LE BUDGET COMMUNAL ET LE BUDGET DES LOCAUX COMMERCIAUX

de compte à compte – sans engagement supplémentaire.

POINTS ABORDES SANS DELIBERATION

- Agglopolys : compte-rendu des différentes commissions
- Communication des dates d'élection 2017
- Bilan du fonctionnement 2015 de l'agence postale communale
- Révision de la carte du classement des fossés en cours d'eau (sur l'ensemble du département)
- Bilan du centre de loisirs de St Sulpice de Pommeray.

Fait à St Lubin, le 27 mai 2016,

Le Maire,

Didier FIGOREAU,